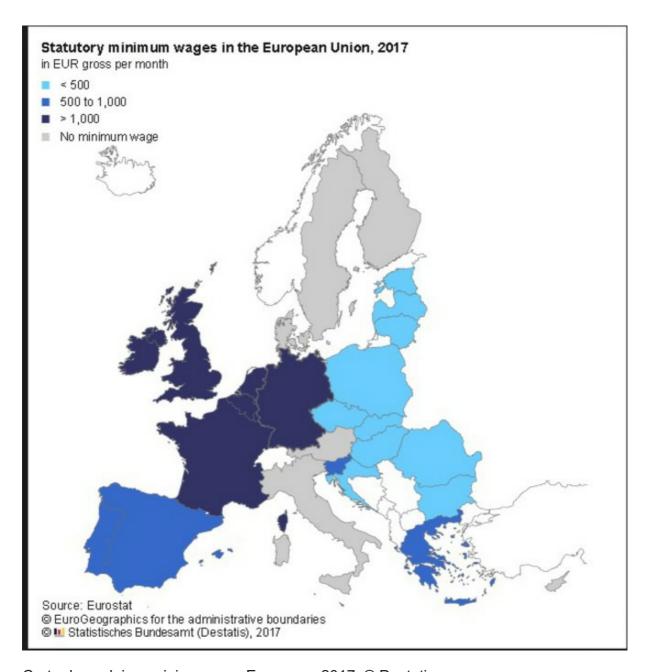
## Réforme du Smic: le retour d'une vieille obsession

**mediapart.fr**/journal/economie/061217/reforme-du-smic-le-retour-d-une-vieille-obsession Romaric Godin

L'opération semble parfaitement huilée. Le gouvernement avait nommé en août dernier les nouveaux membres du groupe d'experts « indépendants » sur le Smic (créé en 2008 par Nicolas Sarkozy), composé d'économistes très défavorables à son système actuel de revalorisation. Il recueille donc logiquement en décembre un rapport qui propose de réformer profondément ce système. Le sujet du salaire minimum ne figurait certes pas au programme de campagne d'Emmanuel Macron, mais il fait désormais une entrée tonitruante – et sans aucun doute calculée – dans le débat. Rien d'étonnant à cela : la remise en cause du fonctionnement du salaire minimum est depuis le milieu des années 1990 une des vieilles marottes de la pensée technocratique « ni gauche, ni droite » française. C'est aussi, dans l'idée des concepteurs, un complément « naturel » des récentes réformes du marché du travail, qui visent à fluidifier l'emploi et à abaisser le coût du travail.

Que propose ce rapport destiné à « éclairer » la Commission nationale de la négociation collective ? D'abord, comme tous ceux qui l'ont précédé, il exhorte le gouvernement à ne pas procéder à un « coup de pouce » sur le salaire minimum, autrement dit à ne pas ajouter d'augmentation à la revalorisation prévue par la loi. La préconisation n'est pas nouvelle et, du reste, aucun coup de pouce n'a été accordé au Smic depuis 2008, excepté en 2012 par François Hollande, alors franchement élu. Ceci dit, le coup de pouce existera par la suppression des cotisations maladie et chômage (en deux temps) en 2018. Même modeste et sans commune mesure avec les gains promis par le gouvernement aux plus riches, il sera sans doute appréciable, au moins par sa rareté. Car le salaire minimum français a été l'un des moins revalorisés ces dernières années. Mais l'élément « explosif » de ce rapport, c'est la proposition de modification du calcul de la revalorisation, une modification que les experts jugent « nécessaire ».



Carte des salaires minimums en Europe en 2017. © Destatis

Actuellement, le Smic est revalorisé selon deux critères : l'évolution des prix (hors tabac) sur 12 mois pour les 20 % des ménages les plus modestes, à laquelle on ajoute 50 % de l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier et employé (SBHOE). Il y a donc une garantie de gain (modeste au regard de la moyenne des salariés les moins bien payés) de pouvoir d'achat pour les salariés payés au Smic. C'est cette garantie que le groupe d'experts promet d'abolir en suggérant soit de réduire la revalorisation à une indexation sur la seule inflation, soit même de supprimer toute évolution systématique. Autrement dit, si l'on suit cette deuxième hypothèse, que le groupe d'experts développe le plus, les salariés au Smic n'auront même plus la garantie de voir l'évolution de leur revenu compenser l'inflation. Les experts suggèrent cependant que l'on puisse revenir à cette garantie, mais sur une période plus longue, « de trois à cinq ans ». Autrement dit, il s'agit de lisser les hausses liées à l'inflation.

L'argumentation avancée est classique : le système français de revalorisation du salaire minimum, parce qu'il est unique au monde, serait source de perte de compétitivité et d'emplois. Il produirait un effet de « circularité » où une hausse trop élevée du salaire minimum générerait une évolution plus forte des prix et des salaires, qui conduirait alors à revaloriser trop le Smic... Tout cela rendrait inefficace le salaire minimum dans la lutte contre la pauvreté.

Les experts estiment ainsi que, pour compenser cette inflation, l'État doit abaisser les charges sur le Smic, ce qui est fort coûteux. « Avec une progression plus modérée du SMIC sur les dernières décennies, les économies faites sur les exonérations auraient pu être utilisées dans des dispositifs ciblés pour lutter contre la pauvreté, comme par exemple, la prime d'activité », explique le rapport. Autrement dit, les experts proposent de modérer la hausse du Smic mais en réduisant les exonérations à ce niveau, et de soutenir le niveau de vie des plus modestes par d'autres mécanismes de redistribution jugés plus efficaces pour lutter contre la pauvreté.

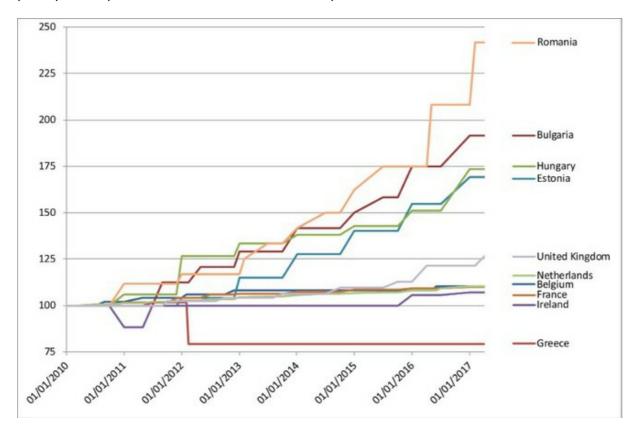
Le schéma n'est pas surprenant. C'est celui développé dans les années 1990 par plusieurs représentants de la « social-démocratie », tel Denis Olivennes, inventeur en février 1994, dans un article de la revue *Le Débat*, de l'expression « *préférence française pour le chômage »*. Ces arguments avaient aussi été avancés <u>dans un rapport du Conseil d'analyse économique (CAE) de mars 2008</u> rédigé par trois économistes, dont un ancien membre du groupe d'experts (Pierre Cahuc) et deux membres actuels nommés par Édouard Philippe (André Zylberberg et Gilbert Cette). Déjà, ce rapport préconisait une indexation sur la seule inflation. L'argument avait été repris dans un livre, *Changer de modèle*, publié en 2014 aux éditions Odile Jacob, coécrit par Élie Cohen, Philippe Aghion (un économiste fort proche d'Emmanuel Macron) et... Gilbert Cette. En 2016, dans leur pamphlet *Le Négationnisme économique et comment s'en débarrasser*, Pierre Cahuc et André Zylberberg reprenaient l'essentiel de ces thèses. Ainsi, cette vision n'est pas que le fruit d'une expertise indépendante contradictoire. C'est d'abord la réitération déterminée d'une idée ancienne, portée par quelques personnes que l'actuel gouvernement a nommées avec d'autres aux idées proches dans le groupe d'experts...

## Une réforme « raisonnable » ?

Car ces vieilles antiennes sont-elles réalistes ? Si la revalorisation du Smic avait cet effet de circularité, la France serait caractérisée par une inflation plus soutenue que les autres pays de la zone euro, qui ne disposent pas de ces indexations. Or rien n'est moins vrai, puisque la France se caractérise depuis plusieurs années par une inflation sous-jacente (hors tabac, alimentation et énergie) bien inférieure au reste de la zone euro et que cela était déjà globalement vrai auparavant. Bref, cette « circularité » n'est guère convaincante. La perte de compétitivité française s'explique bien difficilement par le seul Smic. L'Italie, qui ne dispose pas de salaire minimum, a subi la même perte de compétitivité. Si l'Allemagne a pu améliorer sa compétitivité coût entre 1997 et 2007, c'est moins en raison de l'inflation française que de la modération salariale allemande.

Sur la question du coût des exonérations et de la lutte contre la pauvreté, la position du

groupe d'experts est étonnante. On peut effectivement considérer que les exonérations de cotisations au niveau du Smic sont inefficaces. En 2019, le gouvernement aura quasiment réduit à néant les cotisations au niveau du salaire minimum. Mais alors comment envisager qu'une réduction à hauteur de l'inflation de la valeur réelle du salaire minimum net avec rétablissement des cotisations pourrait l'être davantage ? En fait, il faudrait pendant longtemps conserver les exonérations, tout en acceptant une perte de pouvoir d'achat compensée par de nouveaux transferts sociaux. En termes de finances publiques, l'opération est-elle vraiment bénéfique ? Rien n'est moins sûr.



Évolution en base 100 des salaires minimums en Europe depuis 2010 © DR

En ce qui concerne l'inefficacité du Smic dans la lutte contre la pauvreté, autre « obsession » de l'école de pensée économique précitée, rien n'est vraiment établi non plus. Certes, la situation française n'est pas idéale, bien loin de là. Mais est-elle réellement pire que celle des pays sans salaire minimum ou avec des salaires minimums non indexés ? Selon Eurostat, 18,2 % de la population en France sont soumis au risque de pauvreté, ce qui la place en septième position sur 28 États membres de l'Union européenne. C'est beaucoup moins que la moyenne de l'UE (23,5 %), que l'Allemagne et son salaire minimum non indexé (19,7 %) ou encore que l'Italie et son absence de salaire minimum (29,9 %). À noter que depuis 2005, si l'on constate une baisse de 0,7 point de cet indice en France, il est monté de 1,3 point en Allemagne et de 4,3 points en Italie. La garantie française d'un gain de pouvoir d'achat pour les salariés les plus pauvres n'est donc sans doute pas si inefficace.

Mais le gouvernement pourrait être sensible à cette proposition de « son » groupe d'experts. Dans sa logique, une désindexation partielle sur l'inflation peut venir s'ajouter à l'affaiblissement de la position syndicale dans les négociations voulues par les

ordonnances sur le marché du travail. Il s'agira de compléter le dispositif de désinflation salariale qui est au cœur de la politique économique du gouvernement. S'il cédait aux sirènes des obsessions de Gilbert Cette et de ses disciples, l'exécutif prendrait cependant le risque de renforcer encore davantage les inégalités en faisant subir un effort inédit aux plus modestes. Certes, il pourra, dans un premier temps, dissimuler cet effet par les baisses de cotisations et le relèvement des minimas sociaux, mais ceci ne saurait durer et c'est non seulement l'équilibre supposé de sa politique qui sera remis en question, mais aussi son engagement à verser au bout du quinquennat l'équivalent d'un « treizième mois » aux plus modestes, un des éléments phares de sa communication. Si l'inflation érode le Smic, les mesures fiscales ne seront donc qu'une simple compensation de la hausse des prix.

De plus, par la transformation du CICE en baisses de cotisations centrées sur le Smic en 2019, le gouvernement continue à faire porter l'essentiel du soutien à l'emploi sur le bas de l'échelle des salaires. S'il allait plus loin en désindexant le salaire minimum, il le rendrait encore plus attractif. Ceci renforcerait une « trappe à bas salaires » qui nuit à la compétitivité française, car le pays a un besoin impérieux de monter en gamme et d'investir dans des emplois qualifiés. Bref, appliquer cette vieille idée ressortie des cartons par le groupe d'experts serait suivre une stratégie bien incertaine. Mais comme ce groupe d'experts ne réalise que ce que l'on attend de lui, le gouvernement ne saurait être absous de la réouverture de ce dossier. Reste à savoir s'il compte s'appuyer sur cette indépendance de façade pour pousser cette réforme ou s'il utilise ces propositions pour tester l'opinion avant d'aller de l'avant. Une chose est certaine, cependant : le gouvernement Philippe est bien celui de la remise en selle des principales obsessions des élites technocratiques françaises de ces trente dernières années.